LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un foulonnier de M. Emile Roussel-Desrousseaux, teinturier-apprêteur, Désiré Frémont, 54 ans, rue d'Oran, à Croix, s'est blessé en soulevant une pièce de tissus. Huit jours de repos. Docteur Lepers. — Au peignage de M. Léon Allart et Cie, un soigneur, François Pindville, 60 ans, rue Franklin, a été brûlé au côté gauche par un tuyau de vapeur. Huit jours de repos. Docteur Druesne. — Dans le même établissement, Henri Wittebrood, soigneur, 19 ans, rue de Soubise, a été blessé à l'annulaire droit par les organes de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Debuchy. — Deux ouvriers du peignage de la Société Anonyme de la rue du Collège, ont été blessés pendant leur travail; ce sont: Alfred Vincent, 47 ans, rue de la Longue-Chemise, qui a eu la jambe droit comprimée par une presse et Léopold Callebaudt, dégraisseur, 34 ans, rue de la Guinguette, cour Muffier, qui a été blessé au pouce droit par un chardon. Dix jours de repos. Docteurs Druesne et Delecourtrierie. — Un plombier de M. Georges Deplus, entrepreneur, Raymond Tiett, 25 ans, rue de Coligny, a été brûlé aux mains par une lampe à souder. Huit jours de repos. Docteur Picquet. — Dans la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, un apprêteur, Léon Allain, 68 ans, rue du Progrès, à Croix, s'est blessé à la cuisse droite en tombant sur un ponton, et Emile Catel, apprêteur, 15 ans, rue de Rapsaume, impasse Baudringhien, à Croix, s'est fait un effort en portant des pièces de tissus. Dix jours de repos. Docteur Lepers. — Un tisserand de MM. Motte-Bossut fils, fabricants, Omer Eggermont, 21 ans, rue des Longues-Haies, a été blessé au pied droit par la chute d'un poids. Dix jours de repos. Docteur Picquet. — A la filature de M. Wibaux-Florin, un bâteur, Charles Catteau, 14 ans, rue Chanzy, cour Dechiens, a été blessé au pied droit par son métier, et Constant Vandenabeele, bâteur, 13 ans, rue Lebruyère, cour Plamont, a eu le pied gauche comprimé à une porte. Dix jours de repos à chacun des blessés. Docteur Picquet. — A la filature de MM. A. Motte frères, un rattacheur, Pierre Guillemin, 38 ans, boulevard de Belfort, s'est blessé au pouce pendant son travail. Huit jours de repos. Docteur Godefroy. — Un plafonneur de M. Henri Planquart, entrepreneur, Jules Dolphens, 33 ans, rue Pierre-Catteau, à Wattrelos, s'est blessé à l'épaule gauche en tombant. Vingt jours de repos. Docteur Picquet.

CARTES POSTALES DE LA CAVALCADE. — La librairie du *Journal de Roubaix*, met en vente une superbe collection de cartes postales illustrées avec des vues de la Cavalcade du 31 mai et de la pose de la première pierre du Nouvel Hôpital de Roubaix.

Pianos de tous facteurs Vente de confiance, MARCELLI, 3, rue du Bois. 22697

Liquidation Générale, avec rabais de 30 à 50 0 0, de toutes les marchandises de la maison Chombart-Payen, 7 et 9 rue du Bois à Roubaix. — Liquidation réelle, maison à céder pour raison de santé. 33240

OBITS DU JEUDI 25 JUIN. — M. Paul Prouvost, dix heures un quart, église Saint-Martin. — M. Henri Lecomte, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — Mme Théodore Gora, née Rosaline Delannoy, neuf heures et demie, église Saint-Pierre (Croix).

CROIX

UNE TROUVAILLE. — M. François Verschoot, demeurant rue Lamartine, 4, a trouvé une brochet en or dans la rue de Lille et l'a dénoncé au bureau de police.

WASQUEHAL

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MUTUALITÉ. — M. Jules Pauthaye, membre de la Société de secours mutuels Saint-Joseph, établie chez M. Surmont, rue de Marcq, a été désigné comme délégué pour l'élection d'un membre du Conseil supérieur de la mutualité.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES. — C'est le vendredi 3 juillet, que le Conseil de préfecture rendra son arrêt sur l'élection des six conseillers libéraux.

DIX-NEUF JOURS SANS DÉCÈS. — Aucun décès n'a été déclaré aux bureaux de l'état-civil pendant une période de 19 jours, soit du 5 au 24 courant. C'est là un fait assez rare.

LANNOY

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un aide-monteur, Paul Hoirf, 19 ans, domicilié rue de la Plaine, 5, travaillant pour le compte de MM. Merveille Kœnig et fils, s'est blessé en tombant dans une cave. Le docteur a relevé des contusions à la tête. Un repos de trois semaines lui a été prescrit.

BAISIEUX

LA GENDARMERIE de Lannoy a procédé, mercredi soir, à l'arrestation d'un journalier, Joseph-Emile Bury, âgé de 54 ans, domicilié à Rieux (Nord), qui demandait l'aumône dans la salle des pas perdus de la gare de Baisieux. Bury a été transféré à Lille.

BELLE JARDINIÈRE
Succursale de Lille, 177, boulevard de la Liberté
COSTUMES DE VOYAGE Pr DAMES ET MESSIEURS 33414

EAU DE JAVEL TUE les MICROBES Blanchit le LINGE sans l'altérer

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Mémorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Cartes. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés.

MAISON MUSICALE
G. COUSART, élève de Pleyel
8, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
Pianos de tous facteurs, de style et ordinaire. Cadres et pianolas de luxe et fantaisie. Violons, mandolines, guitares, instruments cuivre et bois, machines parlantes et chantantes. Abonnement littéraire et musical. Maison de confiance.
LOCATION — ACCORDS — REPARATIONS 29275

WATTRELOS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tourneur en fer de l'usine Lecloeuq Dupire, Henri Carbon, demeurant à Leers, en travaillant au tour, s'est blessé au petit doigt de la main droite. — Un porteur de bière de la brasserie *Union Roubaix Wattrelos*, Louis Coquereaumont, demeurant rue de Leers, plaçait un tonneau dans la cave de M. Delmaé, rangée de l'Enfer, quand par suite d'un faux mouvement, le tonneau lui échappa et lui tomba sur la jambe gauche qui fut contusionnée.

NOUVELLE TROUVÉE. — Un habitant du Crétinier, M. Achille Decuyper, demeurant rue Saint-Vincent-de-Paul, a trouvé une montre qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

TOURCOING

LES GRÈVES

Des grèves partielles existent actuellement dans trois établissements industriels de Tourcoing.

Il y a d'abord, par ordre de date, la grève des mouleurs de la fonderie d'acier de MM. Lamourette frères. Dans l'après-midi de mardi, les grévistes ont été reçus à l'Hôtel de Ville par M. Lecomte, premier adjoint. A la suite de cette réception, ils ont adressé à MM. Lamourette, une lettre dans laquelle ils exposaient qu'ils avaient fait le maximum des concessions et émettaient l'espoir qu'en raison de la bonne volonté qu'ils témoignaient, leurs patrons consentiraient à accepter les propositions formulées précédemment (et énumérées par nous antérieurement) afin de mettre fin au conflit. Ils ajoutaient que, dans le cas contraire, ils étaient déterminés à continuer la grève coûte que coûte.

Mercredi matin, MM. Lamourette et un délégué des grévistes ont été successivement reçus par l'Administration, mais l'entente n'a pas encore pu se faire.

Comme conséquence de la grève des mouleurs, les autres ouvriers de la fonderie sont réduits au chômage.

— Chez M. Masurel-Lecdercq, filateur, la situation n'a pas changé : il y a bien eu une entrevue, mercredi après-midi, mais elle n'a pas donné de résultat.

— Mercredi matin, seize bâcleurs de la filature de M. Herbaux-Tibeaux, ont abandonné le travail, demandant une augmentation de salaire, 2 francs par jour au lieu de 1 fr. 75. Comme le patron n'a pas accepté leur demande, les bâcleurs se sont déclarés en grève.

A dix heures du matin, douze fileurs et vingt-six rattacheurs ont, à leur tour, quitté l'atelier en déclarant qu'il leur était impossible de continuer à travailler sans bâcleurs.

Autre conséquence, onze soigneuses de préparation ont dû chômer.

A deux heures, les bâcleurs se sont présentés à l'usine pour demander si le patron acceptait leur demande d'augmentation de salaire. Sur la réponse négative qui leur a été faite, il se sont retirés.

MARIAGE. — Mercredi matin, à 11 heures, a été célébré en l'église Saint-Christophe le mariage de M. Henri Flipo, fils de M. Jean Flipo-Desurmont, filateur, avec Mlle Marguerite Tiberghien, fille de M. Louis Tiberghien-Motte, industriel, membre de la Chambre de commerce, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. M. l'abbé Flipo, frère du marié, a donné la bénédiction nuptiale et adressé une allocution aux jeunes époux. Pendant la cérémonie religieuse, plusieurs artistes de talent se sont fait entendre. Citons d'abord M. Julien Koszul, directeur de l'Ecole Nationale de musique de Roubaix, qui a accompagné à l'orgue et joué à la sortie : « Marche Joyeuse », d'Auzende. M. Diéricks, organiste de Saint-Christophe, a exécuté une « Marche Triomphale » de Grieg. M. Paul Doldyck, ténor-solo des orphéonistes Crick-Sicks, a successivement chanté un « Ave Maria », de Saint-Yves ; « O Salutaris » de Rupez et « Hosanna à la Croix », de Davoust. M. Edouard Plaquet, violoncelliste, a joué une « Romance en fa » de Saint-Saëns, et Bailly, violoniste, un « Adagio du Concerto en re mineur », de David. MM. Koszul, Plaquet et Bailly ont encore exécuté un trio: « Hymne nuptial », de Dubois, pour orgue, violon et violoncelle.

AU LYCÉE. — Le Ministre de l'Instruction Publique vient de désigner pour la présidence de la distribution des prix, M. Henri Chamard, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Lille.

SUCCÈS SCOLAIRES. — Deux élèves du pensionnat de la Sainte-Union, Mlles Marie-Louise Scalabre et Aimée Geenens, ont subi avec succès, à Douai, les épreuves du brevet élémentaire. Ce succès est d'autant plus méritoire que sur 160 jeunes filles, 80 seulement ont obtenu leur brevet.

A L'INSTITUTION DU SACRÉ-CŒUR. — Aujourd'hui jeudi, aura lieu, à cinq heures du soir, dans la grande salle des fêtes de l'Institution du Sacré-Cœur, à l'occasion de la fête de M. le Supérieur, une séance dramatique et musicale à laquelle les familles des élèves et les amis de l'Institution sont invités à assister.

LE CAMBRIOLAGE. — VOL ET TENTATIVE DE VOL. — Les cambrioleurs continuent leurs exploits qui, chaque jour, deviennent plus nombreux. Dans le courant de la nuit de mardi à mercredi, ils ont opéré dans la rue de Calais. Ils ont d'abord tenté de pénétrer chez M. Debas, épicier, à l'angle des rues de Calais et du Flocon, mais ils ont été entendus par les habitants de la maison, et, en entendant ouvrir une fenêtre, ils ont pris la fuite.

— Vers une heure du matin, les mêmes malfaiteurs, probablement, ont réussi à pénétrer dans l'établissement de M. Desmarchelier, cabaretier, rue de Calais, 76. Là, ils ont démantiqué une vitre. Mais ils avaient été entendus par un voisin, M. Emile Dufourmont, débitant de tabac, qui a tiré un coup de revolver, sans toutefois les atteindre. Les malfaiteurs, dérangés dans leur opération, n'ont pu enlever que trois litres de liqueurs et quelques pipes en bois d'une valeur de 5 fr. 50. Ils étaient au nombre de trois et paraissaient âgés d'une vingtaine d'années. Deux agents de patrouille, passant rue de Calais vers trois heures et demie, ont constaté le vol. Dès mercredi matin, M. Desmarchelier a déposé une plainte. M. Delattre, commissaire du deuxième arrondissement, a ouvert une enquête.

UNE FILLETTE MORDUE PAR UN CHIEN. — Mercredi matin, vers dix heures et demie, une fillette de 3 ans et 3 mois, Julia Delattre, en pension chez Mme Vve Honoré, ménagère, rue d'Anzin, 10, a été mordue par le petit fox terrier, chien de la maison, qui, ayant brisé sa chaîne, était sorti dans la rue. C'est en rentrant quelques minutes après, qu'il mordit la petite Delattre. Le chien a été immédiatement abattu et M. Philippe, vétérinaire, qui l'a examiné, la déclaré suspect de rage, sans toutefois être absolument affirmatif. Néanmoins, par mesure de précaution, la fillette mordue sera envoyée à l'Institut Pasteur de Lille, afin d'y suivre le traitement anti-rabique.

CONTRAVENTIONS à Paul P.... pour abandon de voiture et défaut d'éclairage; Augustin D..., 54 ans, pour ivresse publique.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mercredi il est arrivé aux halles les denrées suivantes: marée, 155 k.; artichauts, 250; fraises, 275 k.; poires, 40 k.; amandes vertes, 10 k.; asperges, 22 bottes; beurre, 32 k.; fromage, 15 k.; salades, 200; pommes de terre, 50 k.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. E. Parmentier, un mécanicien-ajusteur, Léon Lefranc, 34 ans, a été blessé à l'œil droit par une paillette de fer. Cinq jours de repos. Docteur Desbonnets. — Une bâcleuse de la Maison Christory, Andrée Lecercq, 13 ans, a eu un doigt pris dans les organes d'un métier. Quelques jours de repos. Docteur Bourgoin. — Désiré Hoornaert, 40 ans, aide-plafonneur au service de M. Descamps-Lemand, a été brûlé à l'œil gauche par de la chaux. Vingt jours de repos. Docteur Vienne. — Au peignage de MM. Lorthiois-Motte fils, Augustin Vincke, 42 ans, décanteur d'eau, s'est fait des contusions à la région lombaire droite. Dix jours de repos. Docteur Beulque. — Un homme de peine du Peignage de la Tossée, Oscar Wagghemere, 20 ans, a été blessé à la jambe droite par son couteau qu'il avait mis ouvert dans sa poche. Huit jours de repos. Docteur Leduc. — Julien Riguier, 28 ans, homme de peine chez MM. Noz et Cie, est tombé sur un wagonnet et s'est blessé à la jambe droite. Dix jours de repos. Docteur Debuchy. — Au quai de Bordeaux, un terrassier au service de MM. Guiot-Morel, Emile Vampoulke, 28 ans, s'est fait une déchirure musculaire à la région scapulaire en portant un madrier. Six jours de repos. Docteur Vienne.

LA POLICE a mis en état d'arrestation, pour outrage public à la pudeur, un apprêteur, Louis Spitael, âgé de 42 ans, demeurant rue du Brun-Pain.

DIX CHIENS ont été, mercredi, mis en fourrière. Une contravention a été dressée à un propriétaire pour divagation de son chien.

Dans les régimes prescrits aux diabétiques, le pain est supprimé. Le Pain Normal Français peut bien être conseillé, parce qu'il renferme une forte proportion de gluten et de phosphate assimilables. *(Voir aux annonces).* 33409

12 portraits soignés 5 francs avec prime, 6 pour 3 francs, 31, rue Desurmont, Tourcoing

MARCQ-EN-BARŒUL

UN ACCIDENT AU CANAL. — *Un homme noyé.* — En voulant traverser la passerelle du quai de la Décharge, un ouvrier maçon, Omer Duquesne, âgé de 47 ans, travaillant chez M. Choquel, entrepreneur à La Madeleine, est tombé dans le canal. L'éclusier voulut lui tendre une perche, mais l'ouvrier, qui est assez bon nageur, n'accepta pas ce secours, disant qu'il sortirait bien seul de l'eau. Il arriva en effet jusqu'au talus, mais la touffe d'herbe à laquelle il s'accrocha pour remonter sur la rive se déracina et le malheureux tomba à l'eau une seconde fois. L'éclusier parvint à le rattraper par les jambes et à le ramener sur la berge. L'ouvrier maçon respirait encore, mais, malgré les soins immédiats, dont il fut l'objet, il expira quelques minutes plus tard. Sa femme a fait transporter le corps à la morgue, en attendant l'inhumation.

UNE MAUVAISE PLAISANTERIE. — Profitant de l'état d'ivresse dans lequel se trouvait un ouvrier peintre, A. M..., âgé de 54 ans, quatre jeunes gens du hameau de la Palaterie, les frères R. et A. H..., G. N... et H. J..., lui ont jeté du sable dans les yeux. A la suite de cette mauvaise plaisanterie, A. M... a ressenti dans la tête des douleurs qui, d'après l'avis de M. le docteur Duray, nécessiteront plusieurs semaines de repos. Les auteurs de cette plaisanterie ont été l'objet d'un procès-verbal. Une contravention pour ivresse a également été dressée au plaignant, ainsi qu'au cabaretier qui lui avait servi à boire.

HALLUIN

LE GRAND FESTIVAL INTERNATIONAL du 5 juillet prochain, marquera certainement dans les annales de la ville. 170 sociétés y participeront, et le cortège ne comprendra pas moins de 7,000 personnes. Ces sociétés se décomposent comme suit: 23 harmonies, 16 fanfares, 15 sociétés de trompettes, 5 d'accordéonistes, 68 chorales, 22 sociétés d'anciens militaires et 21 compagnies de sapeurs-pompiers. Parmi ces sociétés, plusieurs intéresseront par leur caractère original; ainsi, on pourra entendre deux sociétés de musique de mineurs, celles d'Ostricourt et de Meurchin; les membres de cette dernière seront revêtus du costume de mineur.

Sept kiosques seront établis aux endroits suivants: Place Verte, place de l'Eglise, bas de la rue de Lille, près la rue Frasez; haut de la rue de Lille, près de la rue des Processions; angle de la rue Neuve et de la rue des Ecoles, rue Saint-André, face de la rue Notre-Dame; angle de la rue de Linselles et de la rue du Midi.

LA FÊTE DE L'ADORATION se célèbre aujourd'hui à la paroisse Saint-Hilaire. La grand'messe sera chantée à neuf heures; les vêpres à trois heures. La cérémonie se clôturera à six heures du soir par un salut solennel, suivi d'un sermon.

UNE QUERELLE DE MÉNAGE. — La police a mis à la disposition du procureur de la République, un débardeur de la gare, Victor Vandenbussche, âgé de 27 ans. Vandenbussche, qui vivait séparé de sa femme depuis six semaines, était allé l'attendre à la sortie de son atelier, chez M. Lecœuvre, fabricant de châles, rue de Linselles. Il l'invita à reprendre la vie commune, et sur son refus, il s'arma d'un revolver qu'il venait d'acheter à Menin et en menaça sa femme. Celle-ci, effrayée, se réfugia dans la cour de l'établissement Lecœuvre. Des témoins de la scène désarmèrent Vandenbussche. Le revolver, encore chargé de quatre balles, a été saisi et déposé au greffe du Parquet.

RONCQ

UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Dans l'après-midi de mardi, une ménagère, Mme D..., demeurant au Pied-de-Bœuf, a tenté de se suicider en se pendant. On est arrivé à temps pour empêcher la malheureuse de consommer son sinistre projet. La cause de cette tentative de suicide doit être attribuée à des motifs d'ordre intime.

UN OUVRIER PLAFONNEUR, travaillant dans la nouvelle usine de M. Leurent, à la Vallée, pour le compte de M. Laperre-Cappelle, entrepreneur, est tombé d'un échafaudage d'une hauteur de 3 mètres; il a été relevé, portant des contusions au genou et au pouce gauche. Le blessé, Camille Vienne, a reçu les soins de M. le docteur Vienne, de Tourcoing.

LES VOLS DE LAPINS. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le clapier de M. Henri Holvoet dit « Pitche Cau », tisserand, demeurant au Moulin-Rouge. Quatre lapins, d'une valeur totale de 15 francs, ont été dérobés. Plainte a été déposée.

LINSELLES

LA GENDARMERIE d'Halluin a arrêté, mercredi matin, au hameau du Belcan, un domestique de ferme, Amène Gilles, âgé de 27 ans, en vertu d'une contrainte par corps.

QUESNOY-SUR-DEULE
COMINES

ACCIDENT DU TRAVAIL. — En travaillant à la scie circulaire, un ouvrier menuisier, Léonard Gaidoo, 52 ans, occupé chez MM. Hassebroucq frères, s'est fait une coupure au pouce gauche: la blessure nécessitera un repos de six jours d'après l'avis de M. le docteur Wyseur.

A LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE. — Dans sa dernière réunion, les musiciens ont renouvelé leur engagement pour une durée de six ans. Après la lecture du règlement, il a été procédé au renouvellement de la Commission. Tous les membres sortants: MM. Ducazin, Cuvelier, Jules Buschaert, Lambin, Coulon et Henri Dumortier, ont été réélus pour six ans, à la majorité des membres présents, sauf une abstention.

DANS LA SOIRÉE de mardi, vers sept heures, le garde-champêtre Catrice était prié par les habitants de la rue d'Houtkapin d'intervenir auprès d'un sourd-muet, Charles Anceau, originaire du Loiret, âgé de 30 ans, sans profession ni domicile fixe, qui allait de porte en porte, demandant l'aumône et menaçait même les personnes qui n'accédaient pas à sa demande. A la vue de l'agent, le mendiant tourna sa colère contre lui. Ce n'est qu'après avoir reçu force coups de poing et coups de pied que le garde parvint à maîtriser son prisonnier. Anceau sera transféré aujourd'hui à la prison de Lille.

WERVICQ-SUD

ARRESTATION D'UN MEURTRIER. — La gendarmerie d'Halluin, en tournée de service à Wervicq, a arrêté, mercredi matin, un journalier, Edmond Maertens, âgé de 26 ans, en vertu d'un mandat d'extradition délivré par M. Jansen de Berthoven, procureur du Roi à Bruges. Maertens est inculpé de tentative d'assassinat sur deux douaniers à Moerbeke (Belgique).

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

LA QUESTION DU THÉATRE PROVISOIRE. — *Réunion à la Préfecture.* — Comme nous l'avons annoncé la semaine dernière, une seconde réunion de la commission d'enquête des bâtiments civils a eu lieu à la Préfecture, mercredi à 11 heures, sous la présidence de M. le Préfet.

La commission a entendu successivement M. Hainez, architecte du futur Théâtre provisoire; Bourdon, chef des travaux municipaux; Debosque-Bonte, entrepreneur.

Après diverses explications, aucune décision n'a été prise et une troisième réunion est fixée à mardi prochain.

NOUS SOMMES HEUREUX d'apprendre que le savant lillois, M. Jules Maurice, membre de la Société des antiquaires de France, vient de recevoir le prix de numismatique, que lui a décerné l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour ses beaux travaux sur les Ateliers monétaires de la période constantinienne.

M. Jules Maurice, qui habite actuellement Paris, est fils du regretté député, M. Léon Maurice, de Douai, et gendre de M. le colonel Arnould, le directeur à l'Université catholique de l'Ecole des hautes études industrielles, à qui nous adressons nos félicitations, ainsi qu'à son frère, M. Charles Maurice, le très sympathique maire d'Attiches.

LA MORT DU BRIGADIER SOHIER. — Un négociant de la rue de Paris, dont on avait dit qu'il avait fait une remarque au sujet du brigadier Sohier quelques minutes avant que ce dernier mourût, a été appelé dans le cabinet de M. Jérôme, commissaire chef de la sûreté, pour être interrogé sur ce point spécial.

Le négociant en question a déclaré que le brigadier Sohier, quand il l'a vu passer devant chez lui se rendant place du Théâtre, était d'une pâleur excessive. Il en a été d'autant plus surpris que tous les jours il le voyait passer et qu'il le connaissait bien, par conséquent.

M. Davaine, juge chargé de l'enquête, avait convoqué mercredi matin, dans son cabinet trois nouveaux témoins: MM. Batifonds, jardinier, à Fives; Helbaut, journalier, à Lille; et Mme Lefebvre, jardinière, à Lambersart.

Ces trois témoins se trouvaient, place du Théâtre, au marché aux fleurs, lors de la manifestation.

Sans pouvoir fournir de renseignements très précis, ils sont toutefois unanimes à déclarer que le brigadier Sohier avait bien pris contact avec les manifestants, au moment où il est tombé mort.

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT. — *Faculté des lettres.* — Une session pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie s'ouvrira devant la Faculté des lettres de l'Université de l'Etat, le samedi 27 juin, à deux heures et demie du soir, dans le grand amphithéâtre.

— M. Fretin, candidat inscrit, soutiendra la discussion du mémoire qu'il a présenté: « Le conseil du roi sous Louis XI », et subira les autres épreuves réglementaires.

NOTARIAT. — Les examens d'aptitude aux fonctions de notaire auront lieu à Lille, rue Puébla, 7, les 8 et 9 juillet 1903.

UNE COLLISION. — Mercredi matin, vers 8 heures, le car E a heurté, rue Solférino, en face des Halles-Centrales, un tombereau qu'un charretier de la ville avait fait tourner en pleine voie sur son passage.

Le choc fut peu violent, grâce à la présence d'esprit du wattman, qui parvint à serrer son frein à temps et éviter par ce moyen un grave accident.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOLDATS DU 8e. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain que la Société des Anciens soldats du 8e célébrera sa fête annuelle. La messe précédée de la bénédiction du drapeau aura lieu en l'église Saint-Maurice, à onze heures un quart. Un banquet aura lieu à l'annexe du Grand-Hôtel, à deux heures.

L'AFFAIRE DE GONDECOURT. — M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, a procédé mardi soir, à cinq heures, à l'autopsie du cadavre de la petite Joséphine Roquet. M. Delalé, juge d'instruction, et son greffier, M. Bastoen, étaient présents. Le médecin-légiste, de même qu'à Gondecourt où il avait déjà examiné l'enfant avant sa mort, n'a trouvé sur elle aucune trace de violence. L'enfant est donc morte naturellement, par suite d'un délabrement physique héréditaire.

LA CULTURE DU LIN

WATTRELOS. — Les cultivateurs dont les noms suivent ont fait, à la Mairie de Wattrelos, la déclaration pour bénéficier de la prime accordée par la loi du 13 janvier 1892: Veuve Fauvarque-Coin, 64 ares; Fauvarque frères et sœurs, 50 ares 95 centiares; veuve Lefebvre-Jubaru, 52 ares; Henri Glorieux, 3 hectares, 24 ares 40 centiares; Alphonse Dupiouy, 41 ares; Fauvarque-Dillies, 32 ares; J.-B. Favier-Spriet, 1 hectare 50 ares; Trente-aux-Herman, 1 hectare 34 ares 50 centiares; Lampe-Libert, 1 hectare 15 ares 9 centiares; Alfred Liagre, 78 ares 20 centiares; Louis Castelain, 67 ares; J.-B. Jubaru, 71 ares; Delgrange-Dubrulle, 76 ares; J.-B. Liagre, 60 ares; J.-B. Delmotte, 37 ares 25 centiares; Grimonprez-Jubaru, 70 ares 30 centiares; Dheygère-Wibaux, 40 ares; Henri Lepers, 2 hectares 65 ares 80 centiares; soit une superficie totale de 17 hectares 15 ares 40 centiares.

WERVICQ-SUD. — Vingt-six cultivateurs ont fait la déclaration prescrite par la loi pour obtenir la prime qui est accordée à la culture du lin. La surface ensemencée est de 17 hectares, 46 ares et 23 centiares.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Fanfare du Centre.* — **Répétition générale demain vendredi, à neuf heures du soir.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DES BRASSEURS

La Ligue des brasseurs a tenu, mercredi, sa réunion générale statutaire. Elle a eu lieu à l'annexe du *Grand-Hôtel*, à Lille, à dix heures et demie, sous la présidence de M. Didry. Une soixantaine de membres étaient présents.

Avaient pris place au bureau: MM. Bont, brasseur à Touffleurs, vice-président; Caillaux, Michiels, Derivaux et Bourrigeaud.

M. Bourrigeaud a donné le compte-rendu des travaux de la Ligue des brasseurs pendant l'exercice 1902-1903 et fait connaître la situation financière de la Ligue, dont l'encaisse se monte à 4.510 fr. 94.

M. Bourrigeaud a dit aussi quelques mots sur la prise d'échantillons de bière par les employés des contributions indirectes. Ceux-ci prélèvent trois échantillons, dont l'un est envoyé au laboratoire du ministère des finances pour y être analysé, un autre conservé à la régie et le troisième laissé au brasseur intéressé. Or, dit M. Bourrigeaud, les analyses du laboratoire du ministère des finances sont souvent sujettes à caution. Pour éviter les ennuis et les frais d'un recours aux tribunaux, l'orateur propose de faire faire par la Ligue des brasseurs une analyse officielle.

On procède ensuite à la nomination d'un président en remplacement de M. Didry, qui a donné sa démission, n'étant plus brasseur. M. Bont, vice-président, est acclamé comme président, et M. Didry, comme président honoraire. Sont ensuite nommés membres de la Commission: M. Michiels, de Bergues; M. Bouillet, de Fives; M. Brasseur, de Clary; M. Viseur, de Beaumont. Ce dernier est acclamé comme vice-président.

On passe alors à la discussion des autres questions figurant à l'ordre du jour.

LES HOUBLONS ÉTRANGERS

On sait que le Parlement est saisi d'une proposition de loi tendant à surélever le droit de douane sur les houblons qui est maintenant de 30 francs. La Commission, dont M. Plichon, député du Nord, est le rapporteur, propose de fixer ce droit à 60 francs. Les planteurs voudraient 100 francs.

La Ligue des brasseurs trouve que le droit, ainsi augmenté, serait prohibitif, comme en Russie, aux Etats-Unis, et, prochainement, en Allemagne. Un mouvement analogue se dessine aussi en Belgique.

Elle trouve que le remède à la situation dont se plaignent les planteurs serait à chercher dans une série de réformes intéressant à la fois la culture, le commerce et la brasserie.

Sur la proposition de M. Bont, les vœux suivants sont adoptés:

Il y a lieu de rejeter toute proposition tendant à modifier le tarif des douanes quant à l'entrée des houblons étrangers.

Il y a lieu d'ordonner la destruction complète du plant mâle, et, dans le département du Nord, des tiges rouges.

Il y a lieu de provoquer la création de champs d'expérience et de conférences dans les pays houblonniers par les professeurs d'agriculture et de brasserie.

Il y a lieu d'organiser des expositions collectives de houblons entre les brasseurs, et des ventes publiques, comme en Angleterre, avec la désignation du houblon sur chaque balle.

Il y a lieu d'interdire la vente et l'achat des houblons de la future récolte avant le 1er septembre de l'année, en déclarant nulles de plein droit toutes opérations commerciales, relativement à la récolte de l'année, conclues avant cette date, à plus forte raison, les marchés de plusieurs années, et pour assurer l'efficacité de cette prescription, d'autoriser en toutes circonstances les parties à prouver par tous moyens que la date de la convention n'est pas sincère.

Il y a lieu enfin d'adresser la présente étude, et les vœux ci-dessus émis à titre de conclusion, aux ministres compétents et aux députés et sénateurs du département du Nord ainsi qu'à M. le Préfet du Nord.

LA PATENTE DES COOPÉRATIVES

Une discussion s'engage alors au sujet de l'inapplication de la loi des patentes à l'égard des actionnaires marchands et des coopératives. Sur la proposition de M. Paul Bont, le vœu suivant est adopté:

« La Ligue des Brasseurs de France, se référant au vœu qu'elle a déjà émis au cours d'une réunion de Commission du 25 janvier 1903, et, après avoir pris connaissance de la lettre que M. le Directeur général des contributions directes vient d'adresser à son président, M. Bont, est heureuse de prendre acte que la direction, faisant droit aux justes réclamations de la Brasserie, est décidée à poursuivre l'application intégrale de la législation des patentes à l'égard de tous négociants-commissionnaires en bières, qu'ils soient ou non affiliés à une Société coopérative. »

LA PATENTE DES BRASSEURS

Examinant ensuite le projet de loi sur les patentes qui tend à imposer de deux taxes différentes les brasseurs-malteurs et les brasseurs non malteurs, l'assemblée décide qu'il y a lieu de demander le maintien de la taxe unique. Elle fait observer qu'à l'origine tous les brasseurs fabriquaient leur malt, que le maltage est une des opérations essentielles de la fabrication de la bière et non une fabrication spéciale.

En conséquence, l'assemblée demande que seuls soient taxés à part les brasseurs qui vendent du malt à leurs confrères ou aux fabricants de bière au chaudron; quant à ceux qui ne maltent que pour la consommation de leur brasserie, ils devront supporter la même patente que précédemment.

Aucune question ne figurant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à midi et demi.

Immédiatement après a été servi aux assistants un lunch arrosé d'une bière excellente, telle qu'on pouvait espérer en trouver en un congrès de brasseurs.

A l'institut Pasteur

A deux heures et demie, les brasseurs de la Ligue étaient réunis à l'Institut Pasteur, où M. Guérin, chef du laboratoire des sérums et vaccins, leur fit une conférence sur la sérumthérapie, dans l'amphithéâtre des cours, salle du premier étage.

Au début de sa conférence, M. Guérin salue le jour, entrevu dans l'idéal à venir, où la médecine et la pharmacie disparaîtront pour laisser place à l'hygiène, quand on aura suffisamment la connaissance des méthodes préventives. En attendant, il indique, comme grands pal-

---

FEUILLETON DU 26 JUIN 1903 N° 33

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

CAÏN

XVIII. — (SUITE)

— Cela est impossible, — répliqua sèchement Richard Vernière.

— Impossible ?

— Oui.

— Cependant...

— Vous insisteriez en vain ! — interrompit l'industriel — la fatigue et le surmenage dont vous parliez tout à l'heure n'existent pas. — Je n'ai besoin de personne. — Je ne veux aucun collaborateur auprès de moi... et vous moins que tout autre.

— Le motif de cette exclusion blessante ?

— Il y a dans mon usine des secrets de construction qui intéressent la défense du pays. — Me comprenez-vous ?

— Je comprends que tu continues à te défier de moi.

— Pardieu.

— Tu me soupçonnes toujours de jouer le rôle infâme d'agent de nos ennemis ?

— Oui.

Robert eut un geste de colère.

Il ne pouvait entamer cet homme, à qui son patriotisme et ses soupçons faisaient une cuirasse invulnérable.

La rage de l'espoir déçu lui montait à la tête.

Claude Grivot avait donc raison en lui affirmant que leur premier projet était le seul bon, le seul pour lequel toute tentative de rapprochement avec son frère devant rester sans résultat.

Maintenant l'évidence s'imposait. — Richard ne céderait pas.

Néanmoins il voulut faire une dernière tentative, et, dans son trouble, il s'y prit mal.

— Ainsi — murmura-t-il, — tu me refuses le pain quotidien !

Richard répliqua brutalement :

— Ne m'avez-vous donc pas compris ? — Je refuse de laisser entrer dans ma maison l'homme dont la présence serait pour moi un sujet d'inquiétudes continuelles ! L'homme dont la vue me rappellerait sans cesse un passé de honte ! Mais, malgré toute ma répugnance, je ne refuserai point de vous venir en aide.

— En me donnant de l'argent ? — demanda Robert avec vivacité ?

— Qui vous parle d'argent ? — Si je vous en donnais aujourd'hui, les filles et les tripots vous le prendraient demain !! — D'ailleurs l'argent que j'ai gagné à force de travail appartient à ma fille.

— Explique-toi mieux, alors, car, c'est vrai, je ne comprends pas.

— Une grande maison de New-York me demande de lui envoyer un ingénieur-mécanicien très capable et dont je puisse affirmer le mérite. — Voulez-vous partir pour New-York ?

— Me proposes-tu cela sérieusement ?

— Certes ! La rémunération annuelle sera de cinq mille dollars, soit vingt-cinq mille francs, plus, au bout de deux ans, un intérêt de quinze pour cent sur les bénéfices.

— Existeront-ils, les bénéfices ? — fit Robert avec un ricanement.

— La maison est une des plus importantes et des plus recommandables d'Amérique. Ce qu'elle promet, elle le tiend